



■ ■ ■ **LIVRE** >> Les cinq défis du syndicalisme



■ ■ ■ **ORIGINAIRES** >> Le retour au pays un droit fondamental

FONCTION **PUBLIQUE**



ÉLECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE
VOTONS la
cgt

4 DÉCEMBRE 2014

Meeting de Nice en présence
des 3 secrétaires généraux des fédérations de la Fonction publique
4 DECEMBRE : CHANGEONS LA DONNE AVEC LA CGT!



Manifestations
15/11 & 18/11

**MOBILISONS-NOUS
RASSEMBLONS-NOUS**



**AGIR LES 15 ET 18 NOVEMBRE !
VOTER ET FAIRE VOTER CGT LE 4 DÉCEMBRE !
LA CGT SERA AU RENDEZ-VOUS !**

Pour mettre fin aux objectifs poursuivis au titre du pacte dit de « responsabilité » de Messieurs Hollande et Gattaz, aux tentatives gouvernementales et patronales accentuant et généralisant les politiques d'austérité...

Pour imposer la prise en compte de nos propositions et de nos revendications alternatives...

L'UGFF-CGT apporte toute sa contribution à la construction de mobilisations unitaires et convergentes.

Le 15 novembre, à l'appel du Collectif « Alternative A l'Austérité », composé de personnalités, d'organisations syndicales, associatives et politiques,

une mobilisation nationale est organisée pour affirmer que d'autres choix sont possibles !

Le 18 novembre, les organisations syndicales, CGT, FSU, Solidaires, FAFP, appellent les personnels des trois versants de la Fonction publique à se rassembler et à manifester, à Paris et sur tous les territoires de métropole et d'Outre-mer.

Avec toutes ses organisations et dans des cadres les plus unitaires possibles, la CGT sera présente à ces rendez-vous qui s'inscrivent dans la construction d'un rapport de forces du plus haut niveau possible et inscrit dans la durée.

Un rapport de forces qui devra aussi trouver une traduction lors

des élections professionnelles du 4 décembre prochain.

Conforter la première place de la CGT dans la Fonction publique !

Faire de la CGT la première organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat !

Tels sont nos objectifs afin de faire de la CGT l'organisation syndicale de Toutes et Tous pour la défense, la reconquête, le développement des politiques publiques, des services et de l'emploi publics !

Nous serons au rendez-vous du 4 décembre 2014 !

**NOUS VOTERONS ET NOUS
FERONS VOTER CGT !**

2	EDITO	10-13
3	ACTU DES LUTTES ■ Mobilisons-nous, rassemblons-nous! Appel Manifestation du 18 novembre ■ Appel manifestation du 15 novembre Collectif 3A	14
4	■ Bilan manifestation du 30 septembre et 16 octobre, la CGT le fer au feu	15
5	ORIGINAIRES ■ Le droit au retour au pays	16-19
6-7	MISSIONS ■ Service santé/ environnement : service public à l'abandon	
8-9	LIVRE ■ Syndicalisme : 5 défis à relever / Entretien avec J.c. BRANCHEREAU	

**LES 3 SECRETAIRES
GENERAUX DES
SYNDICATS CGT
DE LA FONCTION
PUBLIQUE**

■ Les enjeux des élections du 4 décembre 2014

INSTANCE

■ CCFP du 18 septembre 2014

HANDICAP

■ Haro sur les plus faibles

DROIT

■ Vote électronique, 2^e volet : opérations électorales et jurisprudence

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UGFF-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE: 263, Rue de Paris
case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX
TEL.: +33155827756
MEL: ugff@cgt.fr
SITE: www.ugff.cgt.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Stéphane JULIEN
SECRETARIAT DE REDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITE DE REDACTION :
Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno, Stéphane Julien,
Catherine Marty, Céline Verzeletti, Douniazed Zauouche

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UGFF, Stéphane Julien

IMPRIMEUR:
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9
TEL.: 05 55 04 49 50 - FAX: 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : A parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50€
Périodicité: Mensuel
Date de parution: Sur couverture
numéro de CPPAP : 0917-S-06197



La coupe est pleine ! Le pays s'enfoncé dans la crise avec son cortège de misère, de chômage, de précarité, de violentes divisions. Depuis des années la droite et, depuis 2012, François Hollande, les gouvernements Ayrault et Valls poursuivent le même but dans le cadre des traités européens et en accord avec les dirigeants de l'Europe libérale : austérité, compétitivité par la baisse du coût du travail, reculs sociaux, coupes claires dans les dépenses publiques. Ces politiques ont échoué partout comme elles échouent en France : elles nourrissent la crise, creusent tout à la fois les inégalités et les déficits.

Dans son immense majorité le peuple rejette cette politique imposée sans débat et avec autoritarisme. Cette situation crée une grave crise politique dont la droite et l'extrême-droite porteuses de graves projets de régression tentent de tirer profit.

Il est temps d'arrêter cet engrenage. Il faut dire non à la loi de finances 2015 présentée par Manuel Valls qui, pour satisfaire les cadeaux faits au CAC 40, dans le cadre du pacte de responsabilité, coupe massivement dans les dépenses publiques. Il se traduirait par le recul des services publics et de ses missions, un étranglement financier des collectivités locales et de leur capacité d'investir. Il faut aussi empêcher les reculs budgétaires de la protection sociale qui remettent en cause les acquis pour la santé, la retraite, la famille, les chômeurs.

D'autres choix sont pourtant possibles. Nous ne sommes pas condamnés à l'austérité permanente et à l'insécurité sociale. Il faut mettre en œuvre une politique qui parte des besoins sociaux, s'attaque aux inégalités. Une réforme fiscale d'ampleur permettrait une redistribution des richesses et une relance des investissements productifs au bénéfice de la grande masse de la population, s'inscrivant dans la transition écologique.

Il faut redonner du pouvoir d'achat, augmenter les salaires, créer des emplois. Il faut créer les conditions d'une véritable reconquête industrielle. Il faut s'attaquer au capital, à la finance, à la rente des actionnaires qui est supportée par les salarié-es, les chômeurs, les précaires, les retraités et la jeunesse.

Il existe dans le pays une majorité de femmes et d'hommes disponibles pour cette alternative sociale et politique, des forces syndicales, sociales, associatives, politiques que nous voulons rassembler.

Mettre un coup d'arrêt aux politiques en cours, imposer d'autres choix, cela ne peut se faire sans la mobilisation des salarié-es, sans l'intervention citoyenne.

► **Pour dire non au budget d'austérité du gouvernement VALLS et appeler à ce qu'il soit rejeté !**

► **Pour dire non aux exigences du Medef !**

► **Pour rassembler et construire une alternative à la politique actuelle !**

PARIS, 15 NOV. 14H >> DENFERT ET DANS TOUTE LA FRANCE



**A L'APPEL DE :
LA CGT - FONCTION PUBLIQUE,
LA FAPP, LA FSU,
SOLIDAIRES - FONCTION PUBLIQUE**

Le prochain rendez-vous pour la défense de l'emploi public et de ses agents

MARDI 18 NOVEMBRE 2014

MOBILISONS-NOUS, RASSEMBLONS-NOUS

Parce que depuis le 15 mai dernier, date de la dernière manifestation unitaire pour la défense du pouvoir d'achat et de la qualité de l'emploi public, la situation au sein de la Fonction publique s'est encore dégradée, nos quatre organisations syndicales viennent d'interpeller le président de la République pour que soit entendue notre demande de justice sociale, d'égalité et de solidarité.

Nous refusons de renoncer aux justes revendications que nous portons unitairement :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice ;
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- L'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Des emplois statutaires pour faire face aux besoins ;
- Un large processus de titularisation des agents non titulaires et le développement des garanties pour les précaires ;
- Des perspectives de carrière et de mobilité choisie pour tous les agents ;
- La possibilité d'exercer les missions de service public dans des conditions décentes.

Nos inquiétudes sont grandes également face aux projets en cours : réforme

de l'Etat, revue des missions, réorganisation territoriale, projet de loi santé...

Pour réussir et être utiles à la société, les réformes ne peuvent pas avoir pour objectif central la recherche de réduction de coûts mais répondre aux besoins de la population et à l'amélioration nécessaire des conditions de travail des agents.

Les choix budgétaires proposés par le gouvernement au travers des projets de loi de finances font peser de graves menaces sur l'avenir de la Fonction publique et de la solidarité nationale.

Pour demander que cesse cette politique de régression pour la Fonction publique, ses agents et les services publics nos quatre organisations appellent les trois versants de la Fonction publique à se rassembler :

– **le 18 novembre à Paris devant l'Assemblée nationale de 12h à 14h où nous demanderons à rencontrer le président de la Commission des finances.**

– **le même jour, à l'initiative des intersyndicales locales, sur tous les territoires de métropole et d'Outre-mer où nous rencontrerons les élus et préfets.**

Nous jugerons des réponses qui nous seront apportées ce jour là.

A défaut, nous poursuivrons notre action dans un cadre unitaire le plus large possible dès le début 2015.



Full Mittal Racket >> Manifestation pour la défense de la sécurité sociale du 16 octobre 2014 à Paris

© JPR — photothèque mvt social



LE RETOUR AU PAYS UN DROIT FONDA

Arrivés en masse dans l'Hexagone par le bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) qualifié de 2^e déportation par Aimé Césaire, les originaires des DOM (Guadeloupe – Guyane – La Réunion – Martinique) sont aujourd'hui avec la 3^e génération environ 1 500 000, dont à peu près 1 000 000 en Ile-de-France. La question des droits des originaires est un véritable sujet.

Dès le début de leur activité salariale, essentiellement dans la Fonction publique, les originaires des DOM ont

la seule traite française,
avec comme objectif
l'esclavage, s'est soldée
par 13 596 000 victimes

fait confiance à la CGT pour une prise en compte confédérale de leurs spécificités, ce que confirment d'ailleurs les accords signés avec les confédérations des DOM dès les années 60. Français depuis quatre siècles, ils ne se considéraient pas comme des travailleurs immigrés, mais comme des français déplacés par la politique néocoloniale menée par les gouvernements successifs, dont une des conséquences est un chômage massif et endémique, surtout dans la jeunesse. Depuis la départementalisation gagnée par la gauche en 1945, conformément au programme du Conseil national de la Résistance (CNR), la droite revancharde et nostalgique du colonialisme l'a petit à pe-

AVE LA CGT SUR TOUS LES FRONTS Ne lâchons rien !

LE 30 SEPTEMBRE, LES RETRAITÉS DÉTERMINÉS !

Le succès de la journée nationale d'action des retraités le 3 juin a permis d'amener le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement au parlement, pour autant reste posé la question de son financement. Par ailleurs la revendication d'une revalorisation des pensions n'a pas trouvé d'écho favorable et le gouvernement n'a pas reculé sur les différentes mesures impactant le pouvoir d'achat des retraités. Pour les sept organisations syndicales et associations partie prenante le 3 juin, il ne fallait pas en rester là. Le mardi 30 septembre 2014, ce sont des milliers de retraités déterminés qui manifestaient à nouveau, à Paris et en province. Près d'une centaine de rassemblements se sont tenus partout en France, essentiellement devant les préfectures et sous-préfectures avec audiences et remises de communiqués ou motions... devant certains locaux de parlementaires, de conseils généraux, de centres de finances publiques, etc.

LE 16 OCTOBRE, TOUS ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE !

Et le 16 octobre également, ce sont plus de 150 manifestations, rassemblements et meetings interprofessionnels qui se sont tenus à travers la France, rassemblant des salariés du secteur privé aux côtés de ceux du public, des retraités et privés d'emploi. Au moment où s'ouvrent les débats à l'assemblée nationale sur le projet de loi 2015 de financement de la Sécurité sociale, la CGT appelle à la mobilisation pour la défense et la reconquête de la Sécurité sociale.

Nous sommes bien loin des principes fondateurs de la Sécurité sociale issus du Conseil national de la Résistance fondés sur la solidarité intergénérationnelle, pour que « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Le PLFSS2015 met à mal notre système de protection sociale, alors que le pays n'a jamais eu autant besoin de mise en Sécurité sociale, qu'au plus fort de la crise notre système social permet d'en atténuer les effets. Il s'inscrit dans la politique d'austérité conduite par le gouvernement qui tend à creuser les inégalités et fait sombrer dans la plus grande précarité et la pauvreté des milliers de familles.

Ce dont souffre la Sécurité sociale c'est bien d'un manque de ressources.

Pour son financement, la question à se poser est celle de l'emploi, des conditions de travail et des salaires.

Pour sauvegarder notre système de protection sociale la solution passe, comme le propose la CGT depuis de nombreuses années, par une réforme ambitieuse du financement. Nous exigeons une négociation sur la réforme du financement de la Sécurité sociale à partir de nos propositions qui reposent avant tout sur la mise en place d'une double modulation des cotisations dites patronales permettant notamment de tenir compte du développement de l'emploi et du travail par les entreprises.

Au lieu de cela, le gouvernement fait le choix de limiter l'accès aux soins, de réduire les prestations sociales, la prise en charge des handicapés, la vieillesse, le soutien aux familles... vieilles recettes qui consistent à toujours mettre à contribution les salariés, les chômeurs plutôt que de prendre le problème à sa racine et s'attaquer aux vraies causes, à savoir le secteur marchand avec l'actionariat et les fonds financiers spéculatifs.

Le 16 octobre, par milliers avec la CGT une autre voix s'est faite entendre pour des propositions alternatives. Cette journée est une nouvelle étape d'un processus de mobilisations qui en appelle d'autres, à construire de manière la plus large possible. ♦



DES ORIGINAIRES DE L'OUTRE-MER MENTAL ET NÉCESSAIRE

tit vidée de son sens.

Avec la CGT, à l'initiative des originaires, des batailles sont menées pour l'égalité de traitement entre fonctionnaires français, règle républicaine dont le Président de la République doit être le garant ! Et ils ont gagné des droits particuliers. La CGT par sa détermination a fait reconnaître le crime contre l'humanité commis par la France, même s'il reste encore à faire, notamment en matière de réparations.

Gardons en mémoire que la seule traite française, avec comme objectif l'esclavage, s'est soldée par 13 596 000 victimes (environ 80 millions au niveau mondial).

Ainsi la loi Taubira datée de 2001 s'est largement inspirée des revendications de la CGT dont beaucoup ont été gommées par la droite majoritaire au parlement de l'époque.

>> UN COMBAT POUR L'EGALITE

Pour l'UGFF CGT, il est donc évident que la plateforme revendicative des originaires s'inscrit totalement dans son combat pour l'égalité de traitement entre agents publics (titulaires, non titulaires, travailleurs de l'Etat et précaires) et salariés du privé. En effet, nous avons considéré dès les années 60, les réparations comme l'incontournable reconnaissance de quatre siècles de traite d'êtres humains et d'esclavage dans nos colonies, qui ont constitué l'accumulation primitive du capital participant avec d'autres pays, à l'émergence du système capitaliste mondial. Les fortunes d'aujourd'hui étant issues de cette période, il y a des marges de manœuvre pour négocier un fond mutualisé (gouvernement-patronat) pour financer nos revendications.

>> L'ÉLOIGNEMENT OU LE DROIT AU RETOUR AU PAYS, L'UN DES PREMIERS AXES REVENDICA- TIFS DE L'UGFF-CGT.

Nous souhaitons un décret transversal pour toute la Fonction publique afin d'avoir définitivement une application pleine et entière du congé avec bonification avec prise en charge totale, tant administrative que financière, pour le fonctionnaire et sa famille, (quelque que soit la situation familiale) c'est-à-dire, pour les frais de transport, billets d'avion, le fret, le trajet de porte à porte, la vie chère, etc... Il est aussi impératif de supprimer la notion de

« résidence habituelle » inventée par Maurice Papon, utilisée aujourd'hui allègrement par les directions qui entretiennent malhonnêtement la confusion avec la résidence principale, pour écarter de plus en plus d'ayants droit. Ainsi, l'avis du directeur doit être supprimé, comme toute référence à un

la France doit
assumer son Histoire
esclavagiste passée !

indice plafond pour la prise en charge du conjoint (l'indice 340 n'ayant jamais été réévalué depuis plus de 30 ans, ce qui en soit est déjà proprement scandaleux !). Depuis 1986, la CGT demande l'abrogation pure et simple de cette notion de résidence habituelle. De même, pour l'UGFF-CGT, deux critères sont suffisants pour démontrer le centre d'intérêts matériels et moraux (CIMM), sachant que les originaires des DOM, descendants d'esclaves n'ont pas décidé de leur origine, la France doit assumer son Histoire esclavagiste passée ! Il est évident aussi que les ayants-droit n'auront à faire la preuve de leur CIMM qu'une seule fois !

Le CIMM de l'agent est déterminé par la naissance, l'ascendance et la descendance de l'intéressé.

S'agissant des postes vacants dans la Fonction publique dans les DOM, l'UGFF-CGT revendique la priorité à la mutation pour les originaires à qualification égale. Cela nécessite l'augmentation du nombre de postes

statutaires dans les DOM, tant pour les mutations que pour lutter contre les emplois précaires, dont abusent les élus locaux. Des passerelles entre les fonctions publiques doivent également permettre une plus grande mobilité. Cela implique aussi de plus grandes perspectives d'évolution de carrière et des promotions octroyées en toute objectivité, et donc sans discrimination entre les fonctionnaires en place et les nouveaux arrivés.

>> IL EST INDISPENSABLE DE :

- Renégocier le principe de l'indemnité de l'éloignement ;
- Agir sur le prix des billets d'avion ;
- Obtenir la transparence sur l'élaboration du coût et de la part croissante des taxes, en mettant en place une agence publique avec des moyens politiques et financiers afin d'avoir des tarifs sociaux dans le cadre de l'obligation pour l'Etat d'un minimum de service public des transports vers les DOM qui font partie du territoire français ;
- Faire prendre en charge par l'employeur les frais de déménagement lors du retour au pays après la retraite, en intégrant la vie chère dans le montant de la pension ou de la retraite ;
- Agir enfin au développement du tourisme social par une dotation spécifique de l'Etat via les comités d'action sociale, les comités d'entreprise pour la construction et la gestion de centres de vacances, et par des aides aux habitants pour les encourager à offrir des hébergements touristiques. C'est indispensable pour favoriser les échanges avec la population afin de faciliter le mieux vivre ensemble et de loger à un coût raisonnable les bénéficiaires de congé avec bonification ne pouvant être reçus dans les familles.

La CGT appelle à agir tous ensemble contre toutes formes de discriminations : à l'embauche, dans l'évolution de carrière, pour la formation professionnelle, l'octroi des droits particuliers, le logement... et dans la vie quotidienne.

Nous devons donner des prolongements à la loi Taubira, car il ne peut y avoir de crime contre l'humanité sans identifier les criminels et imposer des réparations. Pour la CGT, les réparations s'entendent par l'octroi de droits améliorés, ou nouveaux, pour tous les Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais, Réunionnais, mais aussi Mahorais et sans oublier les autres régions et collectivités d'outre-mer.

Il va sans dire que ce travail nécessite le développement des coopérations avec les confédérations des DOM. ♦



Une des missions des services santé, environnement consiste à contrôler la qualité des eaux de baignades

© Cyril Comtat - Fotolia

MISSIONS

Service santé/environnement

SERVICE PUBLIC A L'ABANDON !

La prise de conscience concernant la préservation de la santé et de l'environnement comme la connaissance partagée des risques encourus se sont traduits par des exigences constitutives d'enjeux de société fondamentaux. Alimentation, habitat, environnement, les attentes de la population mériteraient une action publique assumée de haut niveau. Mais ici comme ailleurs l'Etat abandonne ses missions !

Ces dernières années ont vu la multiplication des scandales et des crises sanitaires dans notre pays mettant en lumière au mieux une tromperie sur la marchandise, au pire de véritables risques pour la santé humaine. Parallèlement, les citoyens exigent plus de transparence et d'informations concernant l'eau qu'ils boivent, l'alimentation qu'ils consomment, les risques liés aux logements qui les abritent, les équipements qu'ils utilisent sur leurs lieux de vacances (hébergement, piscines...).

Or, que constate-t-on à l'heure où cette exigence de reconnaissance du lien entre environnement et santé se fait de plus en plus pressante ? La mise en place d'une véritable politique publique coordonnée et s'appuyant sur

des services étoffés, bien formés, aux missions clairement définies ? Et bien non ! Ce à quoi nous assistons, c'est plutôt à la disparition programmée des services santé-environnement, de leurs missions, de leur technicité, ce qui laisse libre cours à toutes les inquiétudes concernant les personnels en charge de ces missions.

Mais arrêtons-nous un instant sur la nature de ces services santé-environnement. Initialement appelés « hygiène du milieu », ils ont été établis dans les services déconcentrés du ministère chargé de la santé : les directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Ils sont chargés du contrôle du respect des règles d'hygiène et s'intéressent au lien entre l'environnement et la santé humaine. Même s'il est impossible d'être exhaustif et si leurs missions ont évolué, leurs grands domaines d'intervention sont les suivants (sans compter des thématiques totalement ou partiellement abandonnées comme l'assainissement non collectif, l'hygiène alimentaire...) :

• **Le domaine de l'eau** : contrôle des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux de loisirs (piscines, baignades)...

• **Le domaine de l'habitat** au sens large : instruction des dossiers d'habitat insalubre, plomb, amiante, radon, suivi et prévention des intoxications au monoxyde de carbone...

• **Le domaine de l'environnement extérieur** : lutte anti-vectorielle, pollution atmosphérique, avis sur les Installations Classées pour la Protection

de l'Environnement, les carrières, avis sur les documents d'urbanisme ...

Ces missions sont réalisées par des agents formés à cet effet (secrétaires, agents, adjoints, techniciens, ingénieurs d'études et ingénieurs sanitaires). Compte-tenu des thématiques parfois sensibles qui sont abordées, des risques de conflits d'intérêt et de la nécessité d'échapper aux lobbies, il est en effet primordial que ce travail soit exercé par des fonctionnaires d'Etat, neutres et indépendants dans l'exercice de leurs missions.

Pour leur plus grand malheur, ces services ont été intégrés aux Agences Régionales de Santé (ARS) en 2010. Même s'ils ne sont pas les seuls, ils ont été durement touchés et ont fréquemment servi de variable d'ajustement en subissant de plein fouet les réductions

des missions sont
abandonnées,
privatisées ou
confiées à des
opérateurs externes

d'effectifs. Lesquelles ont à leur tour entraîné des abandons de missions, puisqu'au lieu de partir des missions à réaliser et d'y affecter le personnel correspondant, les directions adaptent les missions aux pénuries d'effectifs. Belle inversion des priorités !

C'est ainsi que des missions sont abandonnées, privatisées ou confiées à des opérateurs externes et que la technicité des agents de toute la filière santé-environnement est bradée. C'est toute une capacité d'expertise, de conseil indépendant et de contrôle qui est ainsi menacée, ce qui entraîne une perte de sens du travail pour les agents concernés.

A l'opposé de cette conception purement comptable de la filière, la CGT réaffirme au contraire la place centrale des services santé-environnement dans toute politique de santé publique et de prévention des risques sanitaires. Il ne peut être question, pour la CGT, de voir les services santé-environnement vendus à la découpe, et leurs missions confiées à de multiples opérateurs sans aucun pilotage. La CGT revendique l'existence d'une véritable politique publique de santé relevant d'un ministère compétent en matière de santé et d'affaires sociales, avec un important volet prévention, et s'appuyant sur des services étoffés et reconnus dans leur technicité. Il en va de la santé de nos concitoyens mais également de la santé au travail des agents concernés. ♦

A la fin du mois de juillet 2014, le ministère de la Santé a fait parvenir aux directeurs généraux d'ARS un tableau dans lequel figuraient des propositions sur le devenir des missions santé-environnement.

Au menu, sont proposés des abandons ou des externalisations (ce qui revient relativement au même pour les agents) de missions, et non des moindres :

- Eaux de consommation et de loisir ainsi que l'instruction des dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) pour les périmètres de protection des captages d'eau et contrôle de leur respect (proposition d'externalisation et/ou certification) ;

- Insalubrité, saturnisme, amiante dans l'habitat, prévention du risque légionelles dans les établissements de santé (transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Et, étrangement, rien sur le reste des missions environnement extérieur, notamment sur la lutte anti-vectorielle, qui mobilise l'essentiel des adjoints sanitaires...

Pas si étrange que cela, en fait, si l'on garde en mémoire le désastre sanitaire (crise du chikungunya

à la Réunion et à Mayotte) qui a suivi le désengagement de l'Etat dans la lutte anti-vectorielle dans les DOM-TOM.

Les leçons ne sont pas retenues et malgré tout, cette expérience n'a pas suffi à nos décideurs puisque, avec l'abandon et/ou l'externalisation prévue par ce document, c'est bien l'essentiel de la prévention sur des thématiques capitales de santé publique qui est mise à l'écart ! En attendant un nouveau scandale sanitaire ?

Par ailleurs, et ce n'est pas là la moindre des inquiétudes qu'il faut avoir, quid de la place des personnels dans les missions qui seraient conservées ?

Non seulement la prévention serait, pour l'essentiel, abandonnée, mais que deviendraient plus des 2/3, voire des 3/4 des agents ? S'ils devaient abandonner leur spécificité technique et se consacrer à des tâches administratives, c'est tout le sens de leur travail qui disparaîtrait !

Et au-delà des services santé environnement c'est bien l'existence même des délégations territoriales des ARS qui est en cause.

Le SNASS CGT entend bien mettre tout en œuvre afin que ce projet ne voit pas le jour ! ♦

III QUESTIONS A

**MARIE-NOËLLE LOIZEAU,
INGÉNIEURE DU GÉNIE SANITAIRE
À L'ARS BOURGOGNE
AU SIÈGE À DIJON**

■ **FONCTION PUBLIQUE :** Il est question d'une nouvelle réorganisation territoriale : quelles conséquences pour les services Santé-Environnement ?

Depuis la création des ARS en avril 2010, en Bourgogne, les services Santé-Environnement ont subi trois réorganisations. C'est beaucoup de temps passé en réflexions et réunions, donc moins à traiter les dossiers et à conduire des actions de prévention en matière de santé publique. Cela se traduit aussi par du stress pour les agents qui pendant des semaines s'interrogent sur leur devenir et celui de leurs missions. Et dans tous les cas, les nouvelles réorganisations conduisent à renforcer le « management », mot très à la mode, avec pour conséquence beaucoup moins de temps disponible pour les cadres pour assurer leur mission d'élaboration de stratégies et d'animation des politiques de prévention.

■ **FONCTION PUBLIQUE :** On parle de la réduction du nombre de fonctionnaires, comment cela se traduit-il dans vos services ?



Concrètement, dans un des départements de la région, c'est un technicien qui part à la retraite, sans être remplacé : il assurait quotidiennement des missions en matière de contrôle de la qualité de l'eau potable et de protection des ouvrages servant à la production de ces eaux : il ne reste plus qu'un technicien eau potable pour un département de plus de 500 000 habitants. Dans un autre département, c'est un jeune technicien recruté il y a un an, formé au contrôle sanitaire qui part travailler dans une collectivité qui lui offre une carrière plus attractive. Et que deviennent ces missions pourtant essentielles en matière de prévention des risques liés à .../...

.../...

la consommation d'eau polluée par des bactéries, des pesticides, des nitrates...

Et bien, l'ARS va recruter un consultant extérieur qui va se charger de prioriser les missions (actions très à la mode également). Autrement dit on va payer (très cher) un « expert » afin de déterminer les missions qui vont être « abandonnées » au lieu de payer un technicien qui pourraient les mettre en œuvre.

■ FONCTION PUBLIQUE: Vous évoquez les « coûts » de ces missions assurées par le service public mais on entend beaucoup dire qu'afin de réduire la dette publique, il faudrait faire des économies ?

Il est en effet beaucoup question de réduire les dépenses, mais en réalité ce que l'on constate, c'est que l'on réduit les effectifs ; chaque année, l'ARS de Bourgogne perd 5 à 6 postes, préférentiellement de fonctionnaires. Mais on ne remplace pas les personnels de catégorie B et C, les moins bien rétribués et à la place on recrute des « cadre A+ » (toujours plus de « management » !). En conséquence la masse salariale ne diminue pas. Il n'y a donc pas d'économie des dépenses. En plus, des cadres A+ sont payés à réaliser des tâches auparavant assurées par des secrétaires, ce qui est un gaspillage de moyens humains.

De plus on ne peut que s'insurger contre une politique qui vise à réduire les « coûts » des services publics : la France est un des pays les plus riches. Comparé à la situation existante au moment de la création de nos services publics, juste après la guerre, le Produit Intérieur Brut actuel est bien plus élevé : la grande question est comment se répartissent ces richesses ?

Le gouvernement poursuit sa politique de baisse des dépenses publiques de plus de 50 milliards d'ici à 2017 (dont 21 milliards au titre du projet de loi de finances 2015). Ceci va durement impacter les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Mais dans le même temps, il prévoit de distribuer (à coup d'exonérations et d'allègements de cotisations sociales patronales), notamment dans le cadre du pacte dit de responsabilité, des milliards aux grandes entreprises sans contreparties sérieuses en termes d'emploi, de formation ou d'investissement. Cette mesure censée créer des emplois risque surtout de gonfler les poches des actionnaires et de rémunérer le capital.

Les moyens existent afin de maintenir des services publics de qualité, au service de la protection de la santé de la population. **Le choix actuel n'est qu'un choix volontaire qui ne répond à aucune logique budgétaire sinon celle d'enrichir les familles les plus riches au détriment des familles les plus modestes.** ♦



« Un peu d'air frais », tel aurait pu être intitulé le livre coordonné par Jean Claude Branchereau et Patrick Brody. Plus prosaïquement ils ont préféré « 21e siècle, syndicalisme : 5 défis à relever, unissons nous. »

Le fil conducteur de l'ouvrage est de mettre en débat une évolution du syndicalisme. Vaste sujet ! Régulièrement débattu, souvent remis par l'urgence des actions, mais aussi par la routine propre à chacune des grandes centrales syndicales.

Pourtant ici le tour de force est réussi, pas seulement dans l'aboutissement de la réflexion mais aussi dans la façon d'y parvenir. Jugez plutôt : réunir quatre syndicalistes CGT, trois de la FSU, deux de l'UNSA, un de la CFDT et un de la CFTC pour dresser les perspectives d'une telle évolution, c'est prendre le risque d'être « gros-Jean comme devant » à la fin du processus.

Mais il existe bel et bien un diagnostic partagé par les rédacteurs de l'ouvrage. La crise dure depuis 2008 et les doutes existent sur la capacité du syndicalisme « à peser sur la marche de la société », chez ceux-là même que l'action syndicale devrait toucher au premier chef : salariés, précaires, ... Si la sociologie du travail a été profondément bouleversée par le développement des secteurs de service « au détriment de l'industrie », il persiste comme

objectif commun à l'ensemble du champ syndical de construire un autre modèle de société. Une assignation qui, sans renverser la table, conduit les rédacteurs à bousculer les lignes avec la volonté d'engager le débat, « sans condition ni préalable ». Évidemment les politiques patronales, la financiarisation de l'économie, l'éclatement des garanties collectives, l'individualisme, constituent des freins considérables qui n'incitent pas les jeunes générations à s'engager dans l'action collective et s'impliquer dans un syndicat. Pour les auteurs nous ne devons pas en rester à ce constat mais construire de nouvelles impulsions suscitant l'intérêt des salariés, leur donnant l'envie « d'en être ».

Repenser la place du syndiqué, son rôle, son identité ; affirmer des contenus revendicatifs en adéquation avec la situation économique que nous traversons, offrir des cadres suffisamment souples pour repenser l'indépendance vis-à-vis du politique ; redonner sens à l'action syndicale comme vecteur de changement de l'organisation sociale ; faciliter les pratiques collectives pas uniquement « déléguaires » mais pro-actives ; ouvrir les horizons européens, sans repli, parce que les décisions qui impactent directement nos vies dépassent le cadre national... Voilà les pistes qui nous sont proposées. Elles sont complétées par des contributions individuelles qui éclairent chacune des synthèses. Des proximités de vue, l'envie d'ouvrir les fenêtres, d'échanger, ... dont on aimerait désormais qu'elles connaissent une traduction concrète, au moins entre organisations soucieuses de faire évoluer le syndicalisme et le paysage syndical ! ♦

Editions Syllepse

Collection « arguments et mouvements »

Coordinateurs:

Brody Patrick, Branchereau Jean-Claude

Parution : octobre 2014

Pages : 140 pages

10€, le livre peut être commandé directement auprès de l'UGFF

(Christophe Delecourt)

■ **FONCTION PUBLIQUE: QUELLE EST LA GENÈSE DE CET OUVRAGE? VOUS EN AVEZ ASSURÉ LA COORDINATION, COMMENT S'EST CONSTITUÉ LE GROUPE DE CONTRIBUTEURS ? SUR QUELLE BASE ?**

Cet ouvrage est le fruit de plusieurs réflexions qui se sont croisées : réflexions sur les problématiques des nouveaux secteurs faiblement syndicalisés (services, PME, TPE) pour être représentatifs du salariat tel qu'il est, réflexions sur la syndicalisation, la démocratie et la représentativité, réflexions sur les difficultés de l'unité et le constat de la dispersion syndicale en France, réflexions sur les enjeux internationaux et européens, réflexions sur les enjeux posés par la financiarisation. Il n'y a donc pas de genèse unique.

Le groupe s'est constitué sur la base d'engagements communs, de rencontres parfois très anciennes, d'autres plus ré-

Nos propositions sont avant tout une invitation à débattre, au-delà des frontières existantes entre organisations mais aussi au-delà des frontières que chacun-e d'entre nous se fixe dans son travail syndical au quotidien.

Une des pistes que nous avançons est la reprise d'une proposition de Joël Lecoq, ancien membre du bureau national de la CFDT. Ce dernier propose « un conseil national permanent du syndicalisme ».

Nous ajoutons qu'une telle initiative (au-delà de la terminologie) pourrait se décliner dans les territoires et les branches.

Ce n'est pas si nouveau que ça. On se rappelle de la proposition de Georges Séguy sur la création d'un « comité d'unité d'action », ou celle de la FSU d'un « comité de liaison ».

Les temps ont changé certes mais l'urgence est certainement plus pressante encore.

c'est au lecteur de s'en saisir et pourquoi pas aux organisations.

■ **FONCTION PUBLIQUE: CONCERNANT LE LIEN DES O.S. AVEC LES PARTIS POLITIQUES, VOUS PRÉCONISEZ DE DÉPASSER LA CHARTE D'AMIENS, «DE VAINCRE CERTAINS TABOUS». QUELS SONT-ILS ? QUE PRÉCONISEZ-VOUS DANS L'OUVRAGE POUR LES TRANSCENDER ?**

La Charte d'Amiens est datée de l'époque du syndicalisme révolutionnaire qui envisageait la transformation sociale par l'action directe. Il y avait une forte dose d'antiparlementarisme dans le syndicalisme de l'époque qui se traduisait par un « rejet » du politique.

Nous revenons sur l'histoire des relations syndicat-parti dans le chapitre sur l'indépendance. Selon nous il faut dépasser les différentes phases de ces relations et construire des relations d'égal à égal.

La contribution de Christophe Delecourt et Jean Dunois va plus loin sur ces questions à partir de la période plus récente. C'est un élément de la discussion à poursuivre. De ce point de vue et même, si là encore, les rédacteurs de l'ouvrage ont des points de vue différents, l'expérience de co-constructions mérite notre attention.

■ **FONCTION PUBLIQUE: COMMENT COMPTEZ-VOUS DONNER SUITES AUX RÉFLEXIONS CONTENUES DANS LE LIVRE ?**

J'ai essayé de le dire tout au long de cet entretien. Nous souhaitons que ce livre soit l'occasion de multiplier les débats entre militants et syndiqués de nos centrales. Les suites dépendent donc davantage de nos lecteurs que de nous. Nous répondrons aux sollicitations. Nous avons déjà beaucoup vendu et les premières sollicitations sont arrivées. Cela montre qu'une demande existe même s'il faut rester modeste tant sur la contribution que sur notre capacité à répondre pratiquement aux cinq défis.

Si les militants et les syndiqués se saisissent par eux-mêmes de ces questions, le pari que nous avons fait en écrivant ce livre sera en passe d'être réalisé.

Au-delà du libre débat auquel nous souhaitons contribuer, il y a aussi la nécessité de discussions propres à chaque organisation. La situation d'attaques sur le droit du travail et la protection sociale, les menaces d'une nouvelle crise financière, les attaques contre les politiques publiques et les services publics, la progression de l'extrême droite et de la droite extrême, la crise du travail, de son sens, de ses finalités et de son organisation, la situation dramatique de l'emploi ... appellent à des réponses. Nous prendrons notre part chacun-e à notre place comme militant-e de nos organisations. ♦

ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE BRANCHEREAU



Coordinateur avec Patrick Brody de *Syndicalisme : cinq défis à relever*, né en 1955, Jean-Claude Branchereau a été militant de la CFDT pendant près de 30 ans. Il a occupé des responsabilités dans une grande banque française, puis à la branche professionnelle. Il a ensuite été secrétaire général de la fédération CFDT des banques. En 2004, Jean-Claude et de nombreux adhérents ont décidé de rejoindre la CGT. Jusqu'à la fin 2012, il a été membre du bureau fédéral de la fédération banque-assurance de la CGT. Il est également co-auteur du livre *Syndicalistes ! de la CFDT à la CGT* édité en septembre 2008 (Ed. Syllepse).

centes et de discussions informelles. Une conviction partagée s'est dégagée : celle que des militants et des militants en responsabilité ou de terrain devaient s'exprimer et contribuer à ouvrir le débat.

Notre contribution collective s'est faite sur cinq questions de base : le revendicatif, l'unité, la démocratie, l'indépendance, l'Europe et au-delà ... cela ressemble à de l'évidence mais derrière les mots, le mouvement syndical ne met pas toujours les mêmes choses. Nous avons choisi d'aller plus à fond sur ces 5 questions car les traiter est selon nous, la base nécessaire non seulement à une plus grande unité syndicale mais aussi à une nécessaire recomposition du mouvement syndical en France. Nous souhaitons que les discussions et les actes progressent sur la question du rassemblement du syndicalisme, sur la voie de l'unification ...

■ **FONCTION PUBLIQUE: VOUS MENTIONNEZ 5 DÉFIS À RELEVER : LE REVENDICATIF, L'UNITÉ, LA DÉMOCRATIE, L'INDÉPENDANCE, L'AVENIR (EUROPE). VOS PROPOSITIONS SONT AUDACIEUSES QUAND ON CONNAIT LA COMPLEXITÉ DES STRUCTURES PROPRES À CHACUNE DE NOS ORGANISATIONS. COMMENT ENVISAGERIEZ-VOUS UN ABOUTISSEMENT PRATIQUE DES PROPOSITIONS QUE VOUS FORMULEZ ?**

■ **FONCTION PUBLIQUE: L'OUVRAGE SE TROUVE ÊTRE EN LUI-MÊME LA TRADUCTION EN ACTE DE CETTE VOLONTÉ DE BOUSCULER LES FRONTIÈRES. S'AGIT-IL D'UNE SYNTHÈSE COMMUNE? PENSEZ-VOUS QU'ELLE AURAIT ÉTÉ POSSIBLE SI VOUS AVIEZ DU PORTER LE MANDAT DE VOS ORGANISATIONS RESPECTIVES ?**

Il s'agit effectivement d'une synthèse. Il y a des nuances entre les rédacteurs d'où l'appel à ouvrir des débats car nous souhaiterions enrichir la réflexion de mille autres expériences.

C'est d'ailleurs le sens des contributions de la seconde partie. Ces contributions sont individuelles. Que ce soit Gérard Aschiéri, Pierre Héritier ou Christophe Delecourt pour ne citer qu'eux ... chacun engage la réflexion sur le syndicalisme et s'efforce d'entrer dans la discussion sur les défis à relever.

Si nous avons choisi d'écrire à titre individuel, avec des appartenances aussi diverses, c'est bel et bien parce que nous ne pouvions pas porter au nom de nos organisations les réflexions et orientations présentées dans ce livre. Nous avons cherché à nous débarrasser de certains codes, de formules toutes faites propres à chaque organisation pour porter ensemble une réflexion commune. C'est ce qui fonde l'originalité de ce travail pensons-nous. Mais



Meeting de Nice, avec les secrétaires généraux des trois versants de la Fonction publique invités de l'UD des Alpes-Maritimes, le 2 octobre 2014

III VIE SYNDICALE

Élections professionnelles 2014

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE: VOTER ET FAIRE VOTER CGT!

A quelques semaines du vote des agents – fonctionnaires et non-titulaires – des trois versants de la Fonction publique, Nathalie Gamiochipi, secrétaire générale de la fédération CGT de la santé et de l'action sociale ; Baptiste Talbot, secrétaire général de la fédération CGT des services publics ; Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'union générale des fédérations de fonctionnaires CGT répondent à nos questions sur les enjeux de ce scrutin.

■ QUELS SONT LES ENJEUX SPÉCIFIQUES ET MÊME INÉDITS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE PROCHAIN ?

• **Synthèse 1^{er} échange** — Ces élections sont importantes à plus d'un titre.

D'abord, évidemment, par l'ampleur du scrutin. Lorsque l'on a présent à l'esprit que plus de 5 millions d'agents (dont près d'1 million de non-titulaires) sont appelés aux urnes et qu'il va être procédé au renouvellement des représentants des personnels dans plus de 20000 organismes consultatifs sur les trois versants de la Fonction publique, on mesure mieux l'étendue de la tâche qu'ont à accomplir les organisations syndicales, ne serait-ce que pour constituer les listes.

De surcroît, il n'est pas inutile de

rappeler qu'un tel processus électoral est tout à fait inédit, puisque c'est la première fois que tous les personnels de la Fonction publique sont appelés aux urnes à la même date.

Ensuite, cette consultation marque, si l'on peut dire, le basculement complet dans les dispositions pérennes des accords de Bercy de 2008, puisque, avec la loi de juillet 2010, il était prévu une période transitoire d'une durée significative. Pour s'en tenir à quelques aspects essentiels, soulignons que seules les organisations syndicales ayant obtenu un siège dans le Comité Technique concerné seront désormais déclarées représentatives.

Qu'à contrario, celles qui ne le seront pas n'émargent plus dorénavant qu'à la moitié de l'assiette des décharges de service. Enfin, que seules les or-

ganisations représentatives pourront négocier des accords dans le même temps que ceux-ci ne pourront être valides que s'ils sont signés par des syndicats représentant la majorité des voix aux élections professionnelles au niveau où l'accord est proposé. Pas besoin de lire dans le marc de café pour comprendre que de larges bouleversements potentiels peuvent intervenir à l'issue du scrutin du 4 décembre.

Enfin, il est évident que les résultats obtenus par chacune des organisations syndicales auront une signification politique majeure. A l'heure où, après les années dévastatrices de l'ère Sarkozy, Hollande et consorts mettent en œuvre des orientations en bien des points aussi calamiteuses, le contexte de ce scrutin est évidemment déterminant. A cette aune, le score de

la CGT en particulier constituera un marqueur singulièrement structurant.

Au-delà de la place de première organisation de la Fonction publique qui ne paraît pas devoir être remise en cause, l'audience de notre organisation – progression, maintien, recul – sera un signe fort sur la justesse de nos combats contre des politiques d'austérité et de démantèlement et sur notre

il est évident que les résultats obtenus par chacune des organisations syndicales auront une signification politique majeure

projet syndical avec ses propositions alternatives.

Une CGT en hausse, c'est une CGT confortée et mieux armée pour poursuivre et renforcer son action. C'est aussi un gouvernement qui devra compter encore davantage avec notre organisation et cela, à tous les niveaux.

Or, sans doute plus que jamais dans la période actuelle, les agents de la Fonction publique ont besoin d'une CGT écoutée et crainte.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut premièrement gagner l'enjeu de la participation – condition de la légitimité de ce scrutin et des organisations syndicales – et gagner le vote CGT, pour rendre encore plus efficace un syndicalisme de conquêtes sociales.

■ A L'OPPOSÉ DES CHOIX GOUVERNEMENTAUX ACTUELS, EN QUOI LA RECONQUÊTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS SONT UNE DES SOLUTIONS À LA CRISE ?

• **Synthèse 2^e échange** – Les services publics, la Fonction publique, constituent de puissants vecteurs de résistance à l'offensive du capital et de ses relais politiques. Ainsi des pans importants de notre société échappent à la logique marchande. Le statut de la Fonction publique joue à cet égard un rôle fondamental en termes de garanties, tant pour les citoyens usagers que pour les personnels.

Certes la situation de nos concitoyens s'est dégradée depuis de trop nombreuses années, mais le contraste n'en est pas moins fort entre la situation de la France et celles des pays dans lesquels le marché a accru son emprise sur la société. Ainsi en Grande-Bretagne, après les destructions massives d'emplois publics et la vague de privatisations, on constate une explosion de la pauvreté, une baisse

des salaires réels et un taux d'incarcération parmi les plus élevés dans les pays riches. Des services publics forts sont en effet un puissant facteur de cohésion sociale et de développement économique.

Compte tenu du rôle de la puissance publique en matière d'infrastructures et de l'importance de la commande publique, les coupes opérées depuis plus de dix ans dans les budgets publics ont conduit à un fort ralentissement de l'activité économique. Elles ont aussi largement contribué à la dégradation de la situation salariale et donc à l'affaiblissement de la consommation. Ce cercle vicieux de l'austérité doit impérativement être rompu.

Le dynamisme démographique est un autre motif qui justifie la reconquête des missions publiques et leur extension. Les besoins de services publics sont importants et le seront de plus en plus. La question est de savoir si oui ou non la puissance publique et la population auront la maîtrise des outils de réponse à ces besoins. La CGT répond évidemment par la positive à cette question et elle est par conséquent déterminée à affronter les tenants du marché et du renoncement démocratique.

Enfin des services publics puissants, qui se développent, qui continuent de démontrer leur utilité sociale et économique, concourent à notre ambition de transformation sociale. Ils sont la preuve vivante que la loi du marché et des plus riches n'est pas l'alpha et l'oméga de l'avenir de l'humanité. Ainsi, au travers de la question de la Fonction publique et de la reconquête des missions publiques, c'est aussi la perspective du dépassement du système capitaliste que nous posons.

■ DÉFICIT BUDGÉTAIRE, DETTE PUBLIQUE...Y A-T-IL DES ALTERNATIVES POSSIBLES AUX POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ ?

• **Synthèse 3^e échange** – Depuis plusieurs décennies, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales, des actionnaires et plus particulièrement du Medef, les pouvoirs publics ont laissé se développer une crise des finances publiques.

Cette crise trouve son origine dans une captation toujours plus grande des richesses produites par le capital, la multiplication des exonérations et des allègements des cotisations sociales et des impôts des entreprises et l'obligation faite aux Etats de se financer auprès des marchés financiers.

Dans un tel contexte les pouvoirs publics transforment les services publics et la puissance publique pour en faire des outils au service du capital.

Aux 15 milliards d'euros de baisse de la dépense publique au titre de la loi

de finances 2014, le pacte dit de « responsabilité » de François Hollande et Pierre Gattaz, a pour objet d'ajouter une nouvelle ponction de plus de 50 milliards d'euros, au détriment du financement de toute l'action publique, celle de la sécurité sociale, celle de l'Etat et de ses opérateurs, celle des collectivités locales.

De telles évolutions se traduiront aussi par une nouvelle amputation des moyens budgétaires alloués aux trois versants de la fonction publique avec de nouvelles suppressions d'emploi, un effondrement des crédits de fonctionnement et d'investissement, un nouveau recul des services publics de pleine compétence et de proximité dans les territoires. Les conditions de vie au et hors travail des personnels (gel de la valeur du point de l'indice, diminution de moitié des crédits alloués aux mesures catégorielles,...) continueront de se dégrader.

A l'opposé de tels choix, la CGT réaffirme qu'il est possible de financer toute l'action publique.

Le financement de l'action publique implique d'établir des liens forts entre les finances publiques, l'activité des institutions économiques et financières du secteur semi-public, l'efficacité et le contrôle des fonds publics.

C'est pourquoi la CGT propose une réforme de la fiscalité reposant sur le principe de la progressivité de l'impôt, l'imposition plus grande du capital, une contribution des entreprises favorisant l'emploi, les salaires, la forma-

Le dynamisme démographique est un autre motif qui justifie la reconquête des missions publiques et leur extension

tion professionnelle, l'égalité entre les femmes et les hommes.

La création d'un pôle financier public pour financer, au moyen d'une autre politique monétaire et du crédit, une nouvelle logique de développement et procéder aux investissements nécessaires afin de développer les services publics et d'intérêt général.

La mise à plat et le contrôle de toutes les aides publiques, des niches fiscales et sociales, dont le montant est aujourd'hui supérieur à plus de 200 milliards d'euros.

La mise en place, au niveau européen, d'un plan d'investissement et d'une taxe sur les transactions financières afin de développer les services publics et les politiques publiques.

Le renforcement, aux niveaux na-



Paris, manifestation du 15 mai 2014 pour l'emploi et les salaires dans la Fonction publique

tional, européen et international, des moyens de lutte contre toutes les formes de fraudes et de criminalités fiscales, financières, économiques, la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux.

Enfin, nous proposons qu'un audit citoyen détermine les parties et montants illégitimes de la dette et décide des modalités de leur financement, voire de leur annulation totale ou partielle.

■ **LES AGENTS PUBLICS SONT CONFRONTÉS À UNE DÉGRADATION CONSÉQUENTE DE LEURS CONDITIONS DE VIE AU ET HORS DU TRAVAIL. COMMENT Y REMÉDIER ?**

• **Synthèse 4^e échange** — Des instances existent et les obligations des employeurs en termes de sécurité et de résultats sur la bonne santé physique et mentale des agents sont importantes. Mais pourtant, peu d'employeurs engagent les actions nécessaires sans la création d'un rapport de forces dans le service, l'établissement ou l'administration. Les restructurations et les réorganisations incessantes dans la Fonction publique amènent les personnels à être désorientés, à se poser la question du sens du travail fait par rapport à leur engagement dans la Fonction publique.

Les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) existent maintenant dans les trois versants de la Fonction publique. Ce sont des instances importantes qui

permettent d'agir sur les conditions de travail, dans lesquels on analyse et on agit sur l'organisation du travail. Le CHSCT combat les risques professionnels à la source (prévention primaire) en les analysant et en essayant de les supprimer.

La CGT, forte de son expérience, agit avec les personnels sur l'amélioration de leurs conditions de travail. Cette action se fait au plus près

nous proposons qu'un audit citoyen détermine les parties et montants illégitimes de la dette et décide des modalités de leur financement, voire de leur annulation totale ou partielle

du « terrain » car il faut analyser le travail réellement fait et non le travail prescrit par l'employeur. Chaque personne déploie des trésors d'inventivité afin d'effectuer un travail dont elle puisse être fière, c'est un fait et la CGT met tout en œuvre pour que ce travail soit reconnu et valorisé.

La CGT agit également en amont en négociant des accords favorables aux salariés qui amènent des droits nouveaux. C'était le cas en 2009, lorsque la CGT a signé les accords sur la

santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique (création, entre autre, des CHSCT) et en 2013, celui sur la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique. Ce sont des accords qui donnent un cadre permettant aux personnels, par le biais de leurs représentants, d'agir sur le travail, sur les conditions de vie au travail. Le cycle de négociation se poursuit sur la « qualité de vie au travail », la CGT agit dans le but d'obtenir des droits nouveaux pour les personnels mais le rapport de forces est nécessaire et la CGT a besoin d'avoir une légitimité forte pour défendre les personnels dans toutes ces négociations et être à l'offensive.

La CGT souhaite ouvrir plusieurs chantiers comme la médecine de prévention, le régime de l'imputabilité au service des accidents et des maladies professionnelles, l'amiante... Les sujets sont nombreux et très prégnants dans le contexte actuel. Nous ne pouvons accepter des organisations de travail pathogènes, des « plans de licenciements » déguisés en déclarant inaptes des agents. Nous ne pouvons tolérer que des agents risquent leurs vies à essayer de la gagner.

Pour tout cela, nous avons besoin que les personnels votent en masse pour les listes CGT, n'oublions pas que ce sont les organisations syndicales représentatives (ayant un siège dans les comités techniques) qui pourront mandater des représentants dans les CHSCT, instance essentielle sur l'amélioration des conditions de vie au travail des personnels.

■ QUELQUES MOTS POUR CONCLURE POUR CHACUN DES VERSANTS ?

• **Nathalie Gamiochipi, fédératrice CGT de la santé et de l'action sociale** — Le 4 décembre, ce sont 1050000 salariés qui travaillent dans les établissements publics de santé et dans des établissements et services de l'action sociale qui vont élire leurs représentants dans les CTE, CAPL et CAPD. Ce sont les 2800 CTE locaux qui, une fois compilés, feront la représentativité de la CGT dans la FPH (1000 hôpitaux et 1800 maisons de retraites publiques et services d'action sociale).

Dans un souci d'harmonisation au sein de la Fonction publique, la représentation dans le CTE ne se fera plus par catégorie mais se fera comme dans la FPT et FPH en collège unique.

Dans la même période, du 19 novembre au 4 décembre, les fonctionnaires et retraités hospitaliers et territoriaux éliront leurs représentants à la CNRACL.

La précarité (plus de 20% à ce jour), le salaire, l'emploi et les conditions de travail sont des revendications que nous partageons en transversalité dans la Fonction publique.

La reconnaissance des qualifications des personnels avec les évolutions des missions des agents est au cœur de nombreuses de nos revendications.

La défense des intérêts statutaires, l'accès aux soins, la qualité du service public de santé et hospitalier, les moyens pour répondre aux missions sont au cœur de notre campagne (PLF, PLFSS et loi santé).

Nous avons placé notre campagne sur la base de « J'agis, je vote CGT ! » et nous avons l'ambition de gagner ces élections en progressant dans les suffrages en restant 1^{re} organisation syndicale dans la Fonction publique hospitalière.

• **Baptiste Talbot, secrétaire général de la fédération CGT des services publics** — A ce stade de la campagne, il est sans doute utile d'insister sur nos atouts, notre capacité à changer la donne avec les personnels,

en construisant un vote CGT du plus haut niveau possible.

La CGT, c'est la première force syndicale du pays, une référence majeure, l'organisation historique dont s'est doté le monde du travail. Nous sommes le premier syndicat de la Fonction publique, un acteur décisif de la construction du Statut général des fonctionnaires, cette grande avancée démocratique que nous continuons chaque jour de faire vivre.

La CGT, c'est un réseau militant présent sur tout le territoire et dans tous les secteurs, des dizaines de milliers de militants, d'élus et mandatés en CAP, en comité technique, en CSHCT. Ce sont des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui chaque jour défendent les intérêts de leurs collègues et font vivre nos garanties collectives.

La CGT, c'est la force syndicale qui a joué un rôle majeur dans les batailles revendicatives contre les réformes régressives sur les retraites. Notre organisation a été au centre de tous les processus unitaires de construction d'action. Cela a encore été le cas le 15 mai dernier quand 250 000 agents de la Fonction publique sont descendus dans la rue pour exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La CGT, ce sont des milliers de luttes locales, des victoires sur l'emploi, sur les moyens pour les missions de service public, sur les conditions de travail ; c'est la lutte contre la précarité, menée par les précaires faisant front commun avec leurs collègues titulaires.

La CGT, c'est le syndicat qui a fait du jour de carence une bataille centrale, un combat de masse avec la remise en octobre 2012 à la ministre Lebranchu d'une pétition signée par 60 000 agents exigeant l'abrogation de cette mesure scandaleuse. Cette victoire n'est pas seulement la nôtre mais nous pouvons affirmer que nous avons joué un rôle déterminant dans son obtention.

Enfin notre CGT est et a été la première force de résistance à la politique antisociale du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs, l'organisation qui a été et est toujours en première ligne contre la RGPP, la REATE, la loi

HPST, les réformes territoriales successives, la MAP.

Le vote CGT sera d'autant plus fort s'il est considéré par les agents comme un moyen de lutter, un moyen d'adresser au gouvernement un message de rejet de sa politique, d'exigence de rupture avec l'austérité, pour retrouver la voie du progrès social qui devrait être celle empruntée par tout gouvernement de gauche digne de ce nom.

• **Jean-Marc Canon, union générale des fédérations de fonctionnaires CGT**

Sur le versant de la Fonction publique de l'Etat, outre les enjeux transversaux, les résultats du scrutin du 4 décembre auront évidemment des conséquences spécifiques.

En premier lieu, nous rappelons qu'en 2011, les trois premières organisations syndicales – FO, FSU et CGT, dans cet ordre – étaient séparées par moins de 10000 voix (moins de 400 entre la CGT et la FSU, en faveur de cette dernière), sur plus de 1,2 million de votants. C'est assez souligner que même de faibles variations de pourcentages pourraient conduire à des changements importants.

En même temps bien sûr, les votes et les choix des agents renseigneront sur ce qu'ils pensent des orientations politiques du pouvoir actuel et du positionnement des syndicats. Estimeront-ils, comme la CGT, que les nouvelles et massives suppressions d'emplois dans la plupart des secteurs sont inacceptables, en ce qu'elles mettent en péril les missions de service public et détériorent davantage les conditions de travail ? Analyseront-ils, à l'instar de notre syndicat, que la modernisation de l'action publique (MAP), l'administration territoriale de l'Etat, la revue des missions publiques, ressemblent à s'y méprendre à la RGPP et à la REATE et participent au démantèlement de l'action publique ? Et de manière corollaire adhéreront-ils aux alternatives portées par la CGT ?

Voici, parmi d'autres, des questions qui seront au cœur de la consultation électorale du 4 décembre. ♦



Nathalie Gamiochipi



Baptiste Talbot



Jean-Marc Canon

CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

18 SEPTEMBRE 2014

LE CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE (CCFP) DU 18 SEPTEMBRE S'EST DÉROULÉ EN PRÉSENCE DE LA MINISTRE MARYLISE LEBRANCHU.

AGENDA SOCIAL

Dans une déclaration liminaire la ministre a rapidement évoqué les dossiers de l'agenda social.

Le chantier sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), désormais baptisé « **l'avenir de la Fonction publique** », s'est ouvert le 7 octobre. Le changement de dénomination n'est pas gratuit : passer d'une réflexion et négociation sur l'architecture, refonte et amélioration de la grille et des carrières à un beaucoup plus flou « avenir de la fonction publique » qui veut tout et rien dire.

Sur **l'organisation territoriale** des collectivités et la réforme de l'Etat, des nouvelles instances du dialogue social seront rapidement mises en place. La SG MAP est intervenue sur la méthode de la concertation nationale, locale et régionale qui a un relent de déjà vu inquiétant.

Le CNSP (Conseil national des services publics) annoncé par le Premier ministre en clôture de la conférence sociale le 8 juillet dernier s'est réuni le 9 octobre, il sera « le cadre permanent de dialogue social » concernant les évolutions du service public.

Autre lieu de dialogue social destiné à l'accompagnement des personnels dans les réformes, **la création de la formation spécialisée du conseil commun de la Fonction publique** est examinée en séance. Il sera réuni le 6 novembre.

INTERVENTION CGT JEAN-MARC CANON

SG >> UGFF-CGT

Jean-Marc Canon, rappelle le combat de la CGT contre la politique d'austérité du gouvernement et le désaccord profond de notre organisation sur le discours de politique générale de Manuel Valls. Il pointe les sujets étudiés par la ministre, le PLF et le PLFSS et leurs conséquences, les amputations budgétaires qui conduisent à une diminution de la qualité du service public avec des incidences sur les conditions de travail. Sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations il ne peut

pas y avoir de négociations satisfaisantes sans marges de manœuvre avec un abondement budgétaire. Il rappelle les enjeux liés à la réforme territoriale et à la réforme de l'Etat et interroge sur la réalité du dialogue social.

L'enjeu considérable des élections du 4 décembre et la lourdeur de leur organisation nécessitent un investissement humain et financier à la hauteur. La CGT demande l'engagement du gouvernement pour favoriser la participation des électeurs.

IMPACT DES REFORMES LE CCFP COMPETENT

Le CCFP n'a pas, aujourd'hui, compétence pour examiner les questions relatives à l'impact des réformes, cela sera dorénavant possible. Outre la création d'une formation spécialisée permettant « *l'examen des questions portant sur la modernisation et les modifications de l'organisation et du fonctionnement des Services Publics au regard de leurs conséquences sur les agents publics relevant d'au moins deux des trois fonctions publiques.* », il est prévu l'élargissement des compétences d'une formation spécialisée existante en y ajoutant la possibilité de débattre sur « *les orientations de la politique des retraites dans la fonction publique* ». Ce dernier point constitue une revendication de la CGT à laquelle le gouvernement vient d'accéder.

DEFENSE : SECURITE NATIONALE, EMPLOIS RESERVES, PENSIONS

Le conseil commun a, d'autre part examiné deux textes concernant le ministère de la défense : un projet d'ordonnance sur la programmation militaire 2014/2019 et portant dispositions diverses sur la défense et la sécurité nationale et un projet de décret modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. La CGT a voté favorablement à l'allongement de 3 à 5 ans de la durée d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois réservés pour le recrutement dans les trois versants de la Fonction publique des invalides et victimes de guerre. ♦



Vous trouverez sous la rubrique élections Fonction publique du site www.ugff.cgt.fr, quatre tracts spécifiques à la Fonction publique de l'Etat qui développent les propositions et les revendications de l'UGFF-CGT sur les retraites, la protection sociale complémentaire, la santé au travail et les non-titulaires.

Ces documents sont téléchargeables en format PDF sur le site public de l'UGFF-CGT et peuvent être consultés dans l'espace militant en format Word pour permettre toute réutilisation par vos organisations.

Mi novembre, l'UGFF vous adressera deux derniers tracts portant pour l'un sur les enjeux Européens et pour le second sur l'action sociale.

Vous trouverez aussi sur le site les tracts dédiés aux élections dans les DDI.

Nous vous souhaitons une bonne utilisation de ce matériel et une campagne victorieuse.

Faute d'espace suffisant, nous n'avons pas été en mesure de vous proposer dans ce numéro une information sur l'ouverture de la négociation «Avenir de la Fonction publique» Parcours Professionnels / Carrières et Rémunérations (PPCR). Nous comblerons cette lacune dès parution du numéro 224 de Fonction publique qui vous sera adressé avant les élections professionnelles du 4 décembre.

A lors que nous allons bientôt célébrer les 10 ans de la loi de 2005 sur le handicap, le gouvernement vient de prélever 29 millions d'euros sur les réserves de l'AGEFIPH (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) pour alimenter les recettes du projet de loi de finances 2015. Ces prélèvements seraient renouvelés en 2016 et 2017. Dans une déclaration intersyndicale le 16 octobre, les représentants du personnel au FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) ont interpellé le président de cet organisme sur les dangers pesant sur les fonds du FIPHFP, équivalent de l'AGEFIPH pour les trois versants de la Fonction publique dans un contexte de baisse des recettes du fonds (d'où le recours aux réserves en 2014 acté en Commission pour près de 50 millions d'euros du fait d'une montée en puissance des dépenses). Nous ne pouvons tolérer ce risque sachant que ce fonds est alimenté par la contribution des administrations et établissements de la Fonction publique qui n'atteignent pas les 6% de personnels en situation de handicap. Les recettes diminuent car de plus en plus de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont recrutés, ce qui ne peut que nous réjouir, et les dépenses augmentent car de plus en plus d'aides sont accordées. Comment déclarer le Handicap comme étant une grande cause nationale et lui couper les moyens en même temps ? Rappelons que l'Etat est, encore une fois, loin d'être exemplaire dans ce domaine car même si de plus en plus de BOE sont recrutés, nous sommes encore loin des 6%. De plus les différentes assemblées ne sont pas contraintes de verser une contribution si elles n'atteignent pas les 6%, c'est le cas de l'assemblée nationale, du sénat, du palais de l'Elysée, de la cour des comptes... alors que l'ensemble des administrations, ministères, établissements publics mais aussi entreprises du secteur privés (à partir de 20 salariés) le sont !

Encore une fois, ce sont les plus faibles qui « trinquent » et que dire du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) qui a été rejeté par 24 voix contre (CGT FO CFTC CGC UNAF MEDEF CGPME UPA), 1 prise d'acte (UNSA) et 9 abstentions (CFDT FNMF FNATH CISS Chadelat) à la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Le gouvernement méprise les partenaires sociaux qui représentent les assurés sociaux. Ce PLFSS est fondamentalement dominé par l'austérité : 4 chiffres et tout est dit, 21 Mds d'économies de dé-



© Cyril Comtat - Fotolia

Handicap AGEFIPH

HARO SUR LES PLUS FAIBLES

penses publiques : 7,7 Mds sur l'Etat, 3,7 Mds sur les collectivités locales et près de 10 Mds pour la Sécurité sociale.

Oui la sécurité sociale et en consé-

Comment déclarer
le Handicap
comme étant une
grande cause
national et lui
couper les moyens
en même temps ?

quence, notre salaire socialisé paie la plus lourde contribution aux économies. Ce PLFSS 2015 n'en est que le reflet.

Ce PLFSS 2015 comme la loi rectificative pour 2014 ne sont que le reflet du programme dit de stabilité. Pour la CGT, le pacte de responsabilité et de solidarité est l'austérité renforcée pour les salariés, retraités et privés d'emploi et la multiplication des cadeaux au patronat.

La remise en cause des prestations sociales et familiales telles que la réforme du congé parental, la réduction de la prime de naissance, la baisse des aides pour l'accueil de l'enfant, le report de la majoration des allocations familiales sont des choix contraire à la politique familiale que défend la CGT.

Nous défendons les valeurs de notre Sécurité sociale que sont l'unicité, l'universalité et la démocratie et combat les attaques visant à sa remise en cause.

Un PLFSS sans ambition, un PLFSS qui reproduit des mesures à l'œuvre depuis plus de 30 ans et qui ont toutes échouées. Alors que porter enfin la revalorisation du travail dans une approche de santé, c'est aussi ce qui peut créer les conditions de l'indispensable nécessité du travailler ensemble, acteur du travail et de la santé, au plan national et territorial afin de réduire à la source, dans les entreprises et les administrations les dégâts du mal travail. Le coût du « mal travail » est évalué à plusieurs dizaines de milliards...des milliards engloutis dans une politique de réparation parfaitement évitable.

Tout le monde est touché par toutes ces mesures, et surtout les plus faibles ! ♦



>> *Élections professionnelles*

Modalités de vote

Le vote électronique

© kreizhorse - Fotolia

II - OPERATIONS ELECTORALES DU VOTE ELECTRONIQUE PAR INTERNET

MODALITES DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule sur le lieu de travail ou à distance, pendant une période fixée par l'arrêté ou la décision, qui ne peut être inférieure à vingt-quatre heures et qui ne peut être supérieure à huit jours.

L'électeur a la possibilité d'exprimer son vote par internet sur un poste dédié dans un local aménagé à cet effet, situé dans les services de l'administration concernée et accessible pendant les heures de service. L'administration s'assure que les conditions nécessaires à l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote sont respectées. L'arrêté ou la décision fixent la durée de mise à disposition des postes dédiés. Cette durée ne peut être inférieure à deux jours lorsque la période durant laquelle le vote électronique est ouvert est supérieure à deux jours. Dans le cas contraire, elle ne peut être inférieure à une journée.

Tout électeur qui se trouve dans l'in-

capacité de recourir au vote électronique à distance peut pour voter se faire assister par un électeur de son choix appartenant au service ou à l'établissement où se trouve le poste dédié.

En cas de coexistence du vote électronique et du vote à l'urne, la durée d'ouverture du vote à l'urne ne peut être inférieure à un jour.

Chaque électeur reçoit au moins quinze jours avant le premier jour du scrutin **une notice d'information** détaillée sur le déroulement des opérations électorales et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin. Ce **moyen d'authentification** lui est transmis selon des modalités garantissant sa confidentialité.

AVANT LE DÉBUT DES OPÉRATIONS DE SCELLEMENT, il est procédé, sous le contrôle de l'administration, à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement.

AVANT LE DÉBUT DU SCRUTIN, le bureau de vote électronique :

► Procède à l'établissement et à la répartition des clefs de chiffrement. Ces clefs permettent le codage et décodage du système de vote électronique et sont détenues par les membres des bureaux de vote électronique. Cette séance est ouverte aux électeurs.

VOTE ELECTRONIQUE TEXTES DE REFERENCE

■ *Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction publique de l'Etat*

■ *Arrêtés ministériels ou décisions de l'autorité administrative habilitée, pris après avis du comité technique compétent définissent les modalités d'organisation du vote électronique*

■ *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

■ *Délibération n° 2010-371 du 21 octobre 2010 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique*

► Vérifie que les composantes du système de vote électronique ayant fait l'objet d'une expertise n'ont pas été modifiées et s'assure que les tests ont été effectués ;

► Vérifie que l'urne électronique est vide, scellée et chiffrée par des clés de chiffrement délivrées à cet effet ;

► Procède au scellement du système de vote électronique, de la liste des candidats, de la liste des électeurs, des heures d'ouverture et de fermeture du scrutin ainsi que du système de dépouillement.

Les modalités d'établissement et de répartition **des clés de chiffrement** sont précisées par l'arrêté ou la décision dans le respect des conditions suivantes :

► Au moins trois clés de chiffrement sont éditées et attribuées à des membres du bureau de vote électronique ;

► Au moins deux tiers des clés éditées sont attribuées aux délégués de liste et au moins une clé est attribuée au président du bureau de vote ou à son représentant ;

► Chaque clé est attribuée selon une procédure garantissant aux attributaires qu'ils ont, seuls, connaissance du mot de passe associé à la clé qui leur est personnellement attribuée, cette garantie s'imposant y compris à l'égard du personnel technique chargé du déploiement du système de vote électronique ;

► Le scellement est effectué par la combinaison d'au moins deux clés de chiffrement, dont celle du président du bureau de vote ou de son représentant et celle d'au moins un délégué de liste.

DURANT LA PÉRIODE DE DÉROULEMENT DU SCRUTIN,

► La liste d'émargement et l'urne électronique font l'objet d'un procédé garantissant qu'elles ne peuvent être modifiées respectivement que par l'ajout d'un émargement et par l'ajout d'un bulletin, qui émane d'un électeur authentifié et dont l'intégrité est assurée.

► Les fichiers comportant les éléments d'authentification des électeurs et le contenu de l'urne sont inaccessibles ;

► La liste d'émargement et le compteur des votes ne sont accessibles qu'aux membres du bureau de vote à des fins de contrôle du déroulement du scrutin

► Aucun résultat partiel ne peut être comptabilisé.

Les interventions sur le système de vote sont réservées aux seules personnes chargées de la gestion et de la

LES RATÉS DU VOTE ÉLECTRONIQUE DE 2011

Certaines organisations syndicales gardent un très mauvais souvenir de l'expérimentation, en octobre 2011, du vote électronique pour les élections professionnelles dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière. Des syndicats de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur avaient notamment évoqué des « bugs » informatiques et la complexité des procédures de vote par internet :

■ *Perte de cartons entiers d'enveloppes contenant les identifiants des agents, Agents destinataires et en possession de deux identifiants et codes dont aucun d'entre eux n'ait été opérationnels*

■ *Nécessité de posséder un ordinateur, de télécharger le logiciel JAVA,*

■ *Obligation de passer sous les fourches caudines des DRH pour voter, car dans de très nombreux établissements le kiosque de vote était installé dans les SRH.*

■ *Impossibilité de disposer pour diverses raisons, de l'identifiant et du code, les informations ayant été communiquées par le Ministère, sur les listes de diffusion électroniques des établissements ou académiques, ... aboutissant ainsi au fait que de nombreux électeurs n'ont jamais pu exprimer leur vote y compris pour des candidats aux CAP.*

Suite à ces graves et nombreux dysfonctionnements constatés lors de ce scrutin au ministère de l'enseignement supérieur, la FERC Sup CGT a rencontré la CNIL pour leur montrer qu'un certain nombre de leurs principes, celui du secret du vote, en particulier lui semblait avoir été remis en cause. Concernant ce principe, ils ont précisé qu'en matière de vote électronique on ne se référait pas au « secret du vote » mais on utilisait la notion « d'anonymat » et que l'on pouvait s'interroger sur le respect de ce principe dès lors que des listes de diffusion professionnelles électroniques ou académiques avaient été utilisées !

maintenance et ne peuvent avoir lieu qu'en cas de risque d'altération des données. Les bureaux de vote sont immédiatement tenus informés des interventions techniques sur le système de vote ainsi que des mesures prises pour remédier au dysfonctionnement ayant motivé l'intervention.

Pour se connecter au système de vote, **l'électeur** doit s'identifier par le moyen d'authentification qui lui a été transmis. Ce moyen d'authentification permet au serveur de vérifier l'identité de l'élec-

Pour se connecter
au système de
vote, l'électeur doit
s'identifier par le moyen
d'authentification qui
lui a été transmis

teur et interdit à quiconque de voter de nouveau pour le même scrutin avec le même moyen d'authentification.

L'électeur accède, selon le cas, aux listes de candidats ou aux sigles des organisations syndicales candidates, lesquels doivent apparaître simultanément à l'écran. Le vote blanc est possible

L'électeur est invité à exprimer son vote. Le vote doit apparaître clairement à l'écran avant validation et doit pou-

voir être modifié avant validation.

La validation rend définitif le vote et interdit toute modification ou suppression du suffrage exprimé.

Le suffrage exprimé est anonyme et chiffré par le système et transmis au fichier « contenu de l'urne électronique » où il est ainsi conservé jusqu'au dépouillement.

L'émargement fait l'objet d'un horodatage.

La transmission du vote et l'émargement font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur a la possibilité de conserver.

RECENSEMENT DES VOTES

DÈS LA CLÔTURE DU SCRUTIN, le contenu de l'urne, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs, dans des conditions garantissant la conservation des données.

La présence du président du bureau de vote ou son représentant et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés est indispensable pour autoriser le dépouillement.

Le dépouillement ne peut commencer qu'après accomplissement des formalités suivantes :

► Si le vote à l'urne est autorisé, l'ouverture du vote à l'urne n'a lieu qu'après la clôture du vote électronique. Le président du bureau de vote dispose, avant cette ouverture, de la liste d'émargement des électeurs ayant

voté par voie électronique.

Seuls les électeurs n'ayant pas émis de vote électronique sont admis à voter à l'urne.

► Si le vote par correspondance sous enveloppe est autorisé, le recensement des votes par correspondance a lieu après la clôture du vote électronique. Sont mises à part, sans être ouvertes, les enveloppes émanant d'électeurs ayant participé au vote par internet. Dans ce cas, le vote par correspondance n'est pas pris en compte et seul est pris en compte le vote électronique.

► Si le vote à l'urne et le vote par correspondance sous enveloppe sont autorisés, le recensement des votes par correspondance a lieu après la clôture du vote électronique et du vote à l'urne. Sont mises à part, sans être ouvertes, les enveloppes émanant d'électeurs ayant participé au vote électronique ou au vote à l'urne. Dans ce cas, le vote par correspondance n'est pas pris en compte.

Le bureau de vote contrôle, avant le dépouillement, le scellement du système.

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidats apparaît lisiblement à l'écran et fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal.

Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau de vote.

Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats. Toutefois, la procédure de décompte des votes enregistrés doit pouvoir être déroulée de nouveau si nécessaire.

L'administration **conserve** sous scellés les fichiers supports comprenant la copie des programmes sources et des programmes exécutables, les matériels de vote, les fichiers d'émargement, de résultats et de sauvegarde. La procédure de décompte des votes doit, si nécessaire, pouvoir être exécutée de nouveau pendant un délai de

deux ans et dans les conditions fixées aux articles L. 212-2 et L. 212-3 du code du patrimoine :

Art : L 212-2 : A l'expiration de leur période d'utilisation courante, les archives publiques autres que celles mentionnées à l'article L. 212-3 font l'objet d'une sélection pour séparer les documents à conserver des documents dépourvus d'utilité administrative ou d'intérêt historique ou scientifique, destinés à l'élimination. La liste des documents ou catégories de documents destinés à l'élimination ainsi que les conditions de leur élimination sont fixées par accord entre l'autorité qui les a produits ou reçus et l'administration des archives.

Art L 212-3 : Lorsque les archives publiques comportent des données à caractère personnel collectées dans le cadre de traitements régis par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces données font l'objet, à l'expiration de la durée prévue au 5° de l'article 6 de ladite loi, d'une sélection pour déterminer les données destinées à être conservées et celles, dépourvues d'utilité administrative ou d'intérêt scientifique, statistique ou historique, destinées à être éliminées. Les catégories de données destinées à l'élimination ainsi que les conditions de cette élimination sont fixées par accord entre l'autorité qui a produit ou reçu ces données et l'administration des archives.

Article 6-5° de la loi du 6 janvier 1978 : Elles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Au terme de ce délai de deux ans, sauf lorsqu'une action contentieuse a été engagée, l'administration procède à la destruction des fichiers supports. Seuls sont conservés les listes de candidats avec déclarations de candidatures et professions de foi, les procès-verbaux de l'élection ainsi que les actes de nomination des membres des bureaux de vote.

Le code pénal sanctionne la conservation des données pour une durée supérieure à celle qui a été déclarée de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende (art. 226-20 du code pénal).♦



© DXR-Wikicommons

**CASS SOC – 27 FÉVRIER 2013 -
N° DE POURVOI : 12-14145**

VOTE ELECTRONIQUE : L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE PROFESSIONNELLE POUR L'ENVOI DES CODES D'ACCES EST A EVITER

Le système de vote électronique retenu doit assurer la confidentialité des données transmises, notamment de celles des fichiers constitués pour établir les listes électorales des collèges électoraux, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes (art R 2314-9 et R 2324-5 du Code du travail).

Dans cette affaire, le protocole préélectoral indiquait que chaque électeur reçoit du prestataire, un code PIN secret et un mot de passe, à son domicile par courrier simple et sur sa boîte mail, et peut voter ainsi en toute confidentialité sur le site web sécurisé créé pour l'occasion. Il précisait également que le flux de vote et celui de l'identification de l'électeur seront séparés en sorte que l'opinion émise par l'électeur sera cryptée et stockée dans une urne électronique dédiée, sans lien aucun avec le fichier d'authentification des électeurs.

Dans cet arrêt, la Cour de Cassation considère que « l'envoi de leurs codes personnels d'authentification sur la messagerie professionnelle des salariés, sans autre précaution destinée notamment à éviter qu'une personne non autorisée puisse se substituer frauduleusement à l'électeur, n'était pas de nature à garan-

LE 4 DÉCEMBRE 2014
PAR LA LUTTE ET PAR LE VOTE
AVEC LA CGT
CHANGEONS
LA DONNE





ment au vote électronique par internet pour cette élection ; que 957 034 électeurs ont été appelés à voter et 368 858 ont exprimé leur vote, que sur les 15 sièges à pourvoir, 7 sièges ont été attribués à la FSU, 4 à l'UNSA, 1 à la CGT, 1 au SGEN-CFDT, 1 à Sud-Education et 1 à la FNEC-FP-FO ; que la Fédération autonome de l'éducation nationale (FAEN) a présenté une liste conjointe avec deux autres syndicats, laquelle a recueilli 16 485 voix, ce qui ne lui a pas permis d'obtenir un siège ; qu'elle a formé une protestation contre les résultats de ces élections pro-

connexion sécurisée au système de vote peut s'effectuer à partir de tout poste informatique connecté à internet » ; qu'en précisant, pour des raisons techniques, que l'électeur doit disposer d'un ordinateur connecté à internet et disposant d'un navigateur et d'un module Java, le ministre n'a pas méconnu les principes posés par le décret du 26 mai 2011, et notamment celui de l'égalité devant le vote ; que, par ailleurs, l'administration a mis en place plusieurs dispositifs de nature à pallier, au moins en partie, les dysfonctionnements ou insuffisances du système ; qu'ainsi, les électeurs ont été invités, à plusieurs reprises et en amont du vote, à faire un test de configuration de l'ordinateur qu'ils souhaitaient utiliser pour le vote ; qu'eu égard à la durée du vote, égale à huit jours, il était possible, pour un électeur, de tenter à plusieurs reprises de se connecter, de se renseigner auprès de l'administration, ou d'utiliser, dans la très grande majorité des cas, un poste dédié installé dans les établissements scolaires - kiosques de vote- ; qu'il résulte également de l'instruction que dans les académies où le prestataire privé retenu par l'administration n'a pas organisé de cellule d'assistance, le ministre a mis lui-même en place des cellules d'assistance aux utilisateurs ; qu'en l'absence de défaillance majeure et généralisée du système informatique, le dispositif de secours prévu par l'article 4 du décret du 26 mai 2011 n'a pas eu à être mis en oeuvre

Considérant qu'eu égard à l'ensemble des éléments mentionnés aux points 8 et 9, le nombre d'électeurs n'ayant pas pu exprimer leur vote, alors qu'ils en avaient l'intention, doit être évalué à quelques milliers ; que le ministre ne conteste d'ailleurs pas sérieusement un tel chiffre ; qu'à supposer que ces quelques milliers de votes supplémentaires, qui ne représentent qu'une très faible part du nombre total d'électeurs, aient été comptabilisés, ils se seraient répartis entre les différentes listes en présence ; que, par suite, compte tenu tant du mode de scrutin que du nombre de listes, la prise en compte de ces suffrages supplémentaires n'aurait pu avoir d'influence que sur l'attribution, à la plus forte moyenne, du dernier siège, laquelle s'est jouée à moins de 1 000 voix près entre la liste présentée par FO et celle présentée par l'UNSA ; que l'attribution du dernier siège doit ainsi être annulée

(...)

DÉCIDE

Article 1er : L'attribution du dernier siège, à l'issue des opérations d'élection, en octobre 2011, des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, est annulée. ♦

JURISPRUDENCE

COUR DE CASSATION, COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS

tir la confidentialité des données ainsi transmises, ce dont il résultait que la conformité des modalités d'organisation du scrutin aux principes généraux du droit électoral n'était pas assurée ».

L'atteinte aux principes généraux du droit électoral est une cause d'annulation du protocole électoral (Cass Soc, 6-10-2011, n° 11-60035) et, par ricochet, du scrutin qui s'est déroulé sur la base de celui-ci.

Commentaire : privilégier la communication des éléments d'authentification des salariés par un courrier postal traditionnel.

MALHEUREUSEMENT JUSQU'À CE JOUR, LES RECOURS CONTRE LE VOTE ÉLECTRONIQUE N'ABOUTISSENT QUE LORSQU'IL EST PROUVÉ QU'IL Y A UN IMPACT SUR LES RESULTATS, CE QUE CONFIRME LA DÉCISION DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS : N° 13PA00583 DU 10 JUIN 2014

« Considérant que l'élection des membres du comité technique ministériel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative s'est déroulée du 13 au 20 octobre 2011, en application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, et de l'arrêté du 18 juillet 2011 pris pour son application ; qu'il a été recouru unique-

fessionnelles ; que par un jugement du 6 décembre 2012, dont elle fait appel, le Tribunal administratif de Paris a rejeté cette protestation...

(...)

Sur les opérations électorales :

(...)

8. Considérant, en sixième lieu, que la fédération requérante soutient que de nombreux électeurs n'ont pas pu retirer leur matériel de vote ou voter, du fait des insuffisances ou des dysfonctionnements du système informatique ; qu'elle fait notamment valoir que certains électeurs n'auraient pas eu communication de la notice de vote, de leur identifiant ou de leur mot de passe ; que les agents affectés outre-mer ainsi que les personnels détachés ou mis à disposition auraient rencontré des difficultés particulières pour retirer leur matériel de vote ou pour voter, notamment en Polynésie française, que les électeurs ne disposant pas du système d'exploitation ou du logiciel adéquat-Java n'auraient pas pu accéder aux informations utiles sur la plateforme de vote ou exercer effectivement leur droit de vote ; que les « kiosques de vote » prévus, conformément à l'article 9 du décret du 26 mai 2011 pour permettre le vote dans les services de l'administration concernée pendant les heures de service, n'ont pas toujours été mis en place, notamment en Polynésie française ; que de nombreux incidents de connexion ont eu lieu pendant la période de vote, ce qui a altéré la sincérité du scrutin, d'autant que les plates-formes d'assistance aux électeurs n'auraient pas été systématiquement mises en place ; que les dispositions de l'article 4 du décret du 26 mai 2011, relatives au dispositif de secours, n'auraient pas été respectées ;

9. Considérant que l'article 33 de l'arrêté du 18 juillet 2011 prévoit que : « La



JE DONNE DE LA FORCE À MON CHOIX !



ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

4 décembre 2014

**AUGMENTONS
LES SALAIRES ET
LE POUVOIR D'ACHAT !**

**DONNONS
DES MOYENS À
L'ACTION PUBLIQUE !**

**RENFORÇONS
LE STATUT DES
FONCTIONNAIRES !**

**AYONS DE
L'AMBITION POUR
LES MISSIONS DU
SERVICE PUBLIC !**

VOTEZ

